

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 251

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Kamardine, M. Brigand, M. Jean-Pierre Vigier, M. Neuder,
Mme Alexandra Martin, Mme Louwagie, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Fabrice Brun,
Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Valentin et M. Viry

ARTICLE 7

À la troisième phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« confirme »

insérer les mots :

« par voie électronique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.